



Mairie
1 Place Albert Rey - 73110 La Rochette
Tél. 04 79 25 50 32 Fax : 04 79 25 78 21
E-mail : mairie@la-rochette.com
www.la-rochette.com

République Française

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Valgelon-La Rochette

Objet

Salles et équipements sportifs

Règlement intérieur

Date de convocation
17 janvier 2019

Date d'affichage
30 janvier 2019

Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 31
Exprimés : 31

Le vingt-trois janvier deux mil dix-neuf
En séance publique, sous la présidence de Monsieur André DURAND, Maire
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,

Présents : André DURAND, Christiane COMPAING, Jean PORTUGAL, Annie OLEI, Hervé BENOIT, Lucie BULLE, Yves MANDRAY, Nadège JAY, Jean-Louis DOULS, Gwénaëlle BIBOUD, Joël RECORDON, Fabien GARCIA, Pierrette PEYRE, Laurent JOUTY, Frédéric SANTIN-JANIN, François PEILLEX, Michel ROSSIGNOL, Jean-Paul DELCROIX, Etienne CHALUMEAU, Jean-Loup CREUX, Béatrice CREUX, Virgile FIELBARD

Procurations : Jean-Pierre TRANCHANT à Christiane COMPAING, Gildas WIES à Lucie BULLE, Sandrine BERTHET à Jean-Louis DOULS, Anthony FACHINGER à Nadège JAY, Catherine HUMBERT à Gwénaëlle BIBOUD, Virginie TISSOT à Annie OLEI, Sandra CHELLOUG à Jean PORTUGAL, Joseph MORELLI à Jean-Loup CREUX, Marie-Hélène OGE à André DURAND

Excusés : Olivier COMMUNAL, Nicole AGUETTAZ

Absents : Jean-Pierre LANDELLE, Isabelle CILLIS, Jean-Philippe MENEGHIN

Monsieur Hervé BENOIT a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que par délibérations n° 2015/11/07 du 18 décembre 2015, n° 2016/11/03 du 14 décembre 2016 et n° 2018/10/06 du 17 octobre 2018, le Conseil Municipal de La Rochette a approuvé le règlement d'utilisation des salles et équipements sportifs de la commune, ainsi que ses annexes.

Les Communes d'Étable et de La Rochette ayant fusionné au 1er janvier 2019, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le règlement d'utilisation des salles et équipements sportifs de la commune nouvelle de Valgelon-La Rochette.

Il est proposé au Conseil Municipal de compléter le règlement par une annexe 6, afin de régir les conditions particulières d'utilisation de la salle communale située 32, place de l'Église à Étable.

Vu le code général des Collectivités Territoriales,
Vu le règlement d'utilisation des salles et équipements sportifs et ses annexes, ci-joints

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- > approuve le règlement d'utilisation des salles et équipements sportifs de la commune de Valgelon-La Rochette et ses annexes, tels que joints à la présente délibération,
- > autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document s'y rapportant.

CONTRE(S)	ABSTENTION(S)	POUR(S)
0	0	31

Tous les membres présents ont signé au registre.
 Pour extrait certifié conforme
 Anusé de réception en préfecture
 073-217302157-20190123-Del20190210-DE
 Date de réception en préfecture 24/01/2019
 André DURAND